M. Desobry. — On parle toujours du quartier de l'Hippodrome, pourquoi ne se retourne-t-on pas sur le quartier du Fontenoy qui est bien plus déshérité.

M. Stienne. — Laissons l'administration de l'Hippodrome agir comme elle veut.

M. Desobry. — Mais, citoyens, qu'est-ce que vous devez donc à ces gens-là ?

La discussion continue, oiseuse, et M. le Maire est obligé d'y mettre un terme en proposant de voter les conclusions du rapport avec les modifications apportées par la municipalité.

Par 46 voix contre 6 le rapport est voté.

M. Stienne. — Je déclare qu'il ne faut plus me convoquer pour les réunions de commission. Je ne veux pas passer ma jeunesse ainsi.

Octroi : révision quinquennale des tarifs

Rapporteur : M. Lombart.

Voici le relevé des principales modifications apportées au tarif de l'octroi :

« 1° Réduction à l'ancienne taxe de 0,10 c. du droit sur les amandes, la taxe actuelle de 0,20 c. constituant une prime à la fraude, ainsi qu'on l'a constaté pendant les quatre derniers exercices ;

» 2° Imposition de l'alcool dénaturé, taxe prévue par le décret de 1870.

» 3° Élévation du droit à la valeur sur les poissons vendus à la criée de 0 à 10 francs p. 100, comme à Lille. Cette différence de taxe, devant être supportée par les expéditeurs seuls, aura pour effet de donner une plus-value, sans augmenter le prix de vente en détail du poisson.

En outre, comme certains marchands en gros d'huîtres, au lieu de payer à l'entrée comme aux autres, ont, sur l'instigation, sans doute, de certains facteurs poussés par l'appât d'une commission, contracté l'habitude de faire passer leur marchandise à la criée pour éluder la taxe de 1 fr. 50 au cent d'huîtres et pour ne payer que le droit *ad valorem* toujours bien inférieur à la taxe d'entrée, il est décidé, pour entraver cette fraude, d'autant plus que les huîtres ne sont pas des poissons mais des mollusques, de mettre au tarif une observation marginale ainsi conçue

« Le droit à la valeur de 0 francs pour cent sur le poisson vendu à la criée ne pourra jamais être appliqué aux huîtres ni aux saumons. »

» Il est aussi visé le saumon parce que le même trafic se pratique pour ce poisson fin. D'un autre côté, pour proportionner le droit à la valeur des produits, la seconde observation suivante a paru nécessaire :

« Les huîtres de Cancale, d'Arcachon n° 4 et 5 et les huîtres gryphées portugaises ne paieront que demi-droit, c'est-à-dire 0 fr. 75 le cent.

» 4° Imposition, à raison de 4 fr. le cent, des escargots, qui sont, comme les huîtres, non dénommés au tarif.

» 5° Surélévation, en chiffres ronds, de 0 fr. 05 du droit appliqué aux lapins domestiques fournis soit aux consommateurs plus aisés par la classe ouvrière, de la taxe sur les volailles, denrée de luxe consommée plus particulièrement par la classe aisée.

» 6° Même augmentation et pour les mêmes motifs en ce qui concerne les prunes, fruit considéré comme de luxe, les autres ordinaires restant à la même taxe.

» 7° Taxation de l'orge au même titre que l'avoine et le maïs. Il est bien entendu que l'orge destinée à la fabrication de la bière sera indemne comme le maïs employé pour la fabrication de l'alcool.

» 8° Modification et perfectionnement du libellé du tarif relatif aux gres, aux tubes et tuyaux en métaux, aux pièces de fer, d'acier et de fonte et aux glaces en y ajoutant les vitraux et les vitres à dessins qui, par lacune, n'y sont pas désignés.

» 9° Substitution, comme unité de mesure de certains objets, du poids au nombre.

» 10° Taxation des tôles et du zinc qui ont une valeur commerciale plus élevée que les fers et fontes, au même taux que ces derniers métaux, c'est-à-dire à 2 fr. 50 au lieu de 2 fr.

» 11° Taxe double, c'est-à-dire portée à 5 fr. au lieu de 2 fr. 50, pour les cuivres et le nickel, destinés aux constructions de luxe. »

Après la lecture du rapport, M. Bailleul demande la parole pour déclarer que « ce ne sont pas les ouvriers qui mangent les huîtres et que par conséquent il ne fallait pas abaisser le tarif pour les huîtres de Cancale et d'Arcachon. »

Plusieurs conseillers approuvent le citoyen Bailleul.

Cet orateur alors propose de laisser le droit de 1 fr. 50 au cent sur les huîtres ordinaires et d'élever à 2 fr. 50 la taxe sur les huîtres de luxe.

Les modifications sont adoptées.

A son tour, M. Vanmullem trouve qu'une taxe de un sou au kilog devrait être perçue pour les pêches, abricots, asperges, tomates, champignons, «fruits et légumes dont les *riches* profitent exclusivement. »

Le rapport mis aux voix avec les deux modifications est approuvé à mains levées.

Voirie municipale. — Boulevard de Metz. — Aliénation d'une parcelle de terrain par suite d'alignement.

Rapporteur : M. Vandeputte.

L'offre faite par MM. Ducatteau et consorts d'acquérir, au prix de 3 fr. 80 le mètre, un terrain situé au boulevard de Metz entre le pont des Couteaux et la limite du territoire de Wattrelos, a été examinée.

L'aliénation du terrain est votée.

Voirie Municipale. — rue Philibert Delorme. Demande d'ouverture

Rapporteur : M. Déletré.

La pétition présentée par deux propriétaires de terrains situés à Beaumont sollicitant l'autorisation d'ouvrir à leurs frais une rue dite « rue Philibert Delorme, » partant de la rue Carpeaux et aboutissant au chemin de Beaumont, reçoit un avis favorable.

Voirie vicinale ; alignements ; cessions de terrains à la Voirie vicinale

Le Conseil donne un avis favorable à l'achat de terrains actuellement incorporés à la voie publique et décide que la dépense totale soit 582 fr. 76 sera imputée sur les ressources affectées aux chemins vicinaux ordinaires de la ville de Roubaix

Voirie municipale. — Rue Montesquieu: pétition relative à son mauvais état

Rapporteur : M. Vandeputte.

Le Conseil rappelle que la rue Montesquieu étant restée propriété privée, il appartient aux propriétaires d'assurer son bon état.

Voirie municipale. — Place du Commerce Construction d'un égout. — Pétition

Rapporteur : M. Hespel.

Le rapporteur propose au Conseil :

1° De décider la construction d'un aqueduc longeant le front nord de la place du Commerce et de décider que la dépense, évaluée à la somme de 2,800 francs, sera imputée sur les fonds libres de l'exercice courant;

2° De voter l'inscription en recette, au budget de l'année courante, d'une somme de 933 fr. 33, représentant la part contributive des riverains. — Approuvé.

Voirie municipale. — Rue Ingres. — Prolongement entre le boulevard de Lyon et la rue Carpeaux

Rapporteur : M. Deletré.

La section à ouvrir fait partie de la ligne partant de la rue de Beaumont et aboutissant à la rue Linnée, en passant au chevet de l'église Saint-Jean-Baptiste.

La longueur totale dépassera 900 mètres. Elle constituera donc une voie importante rattachant le quartier de Beaumont à la ville.

L'ouverture de la nouvelle rue est votée.

Voirie municipale. — Rue du Pile; modification de l'alignement entre les rues Molière et d'Anzin.

Rapporteur : M. Wichart.

Le Conseil estime qu'il convient de profiter de l'occasion favorable pour faire coïncider l'alignement de la rue Brame avec celui de la rue du Pile. Ces deux voies formeront donc désormais le prolongement l'une de l'autre; leur largeur à toutes deux sera de 15m00.

Voirie municipale. — Aliénation d'un terrain de la rue de la Gare. — Approbation du cahier des charges.

Rapporteur : M. Ponthieu.

Le Conseil approuve les propositions qui ont été soumises en vue de l'aliénation de terrains inutiles situés rue de la Gare. Elles portent sur les parcelles sises rue de la Gare : 1° entre la rue de Blanchemaille et la rue Saint-Etienne; 2° place de la Gare, entre la parcelle vendue à M. Bonte d'une part et celle qui a été cédée à M. Plouvier, d'autre part.

La première présente une superficie de 209 m. 09; la seconde mesure 316 m. 91; la surface totale est de 526 m. carrés.

La première parcelle comprendrait alors : le 1er lot présentant une superficie de 73 m. 60 pour un front à rue de 11 m. 32; le 2e lot, présentant une superficie de 70 m. 60 pour un front à rue de 10 m. de longueur; le 3e lot, avec une superficie de 84 m. 80 pour un front à rue de 10 m. sur la rue de la Gare, 3 m. 50 de pan coupé et 5 m. 37 sur la rue de Blanchemaille.

La 2e parcelle comprendrait : Le 1e lot, d'une superficie de 99 m. 87, pour un front à rue de 5 m. 50; Le 5e lot, d'une superficie de 111 m. 20, pour un front à rue de 5 m. 50; le 6e lot, d'une superficie de 107 m. 75, pour un front à rue de 5 m. 5 mètres.

Voirie municipale. — Rue Lalande. — Percement. — Proposition des propriétaires intéressés.

Rapporteur : M. Wichart :

La demande de déclaration d'utilité publique de l'ouverture de la rue Lalande, entre la route de Lannoy et la place Carnot, est votée une seconde fois par le Conseil.

Voirie Municipale. — Installation et entretien des bouches d'eau et des bornes-fontaines. — Demande d'un crédit supplémentaire.

Rapporteur : M. Boucherie.

Le rapporteur expose qu'il est nécessaire de voter, pour le règlement des comptes de l'exercice 1896, un crédit supplémentaire de 6,479 fr. 51 nécessaire au paiement des fournitures et travaux effectués aux bouches d'eau et aux bornes-fontaines.

Le crédit est voté.

Voirie municipale — Fourniture d'eau pour les besoins de la voirie urbaine. — Crédit supplémentaire

Rapporteur : M. Tonneau.

La dépense prévue pour la fourniture de l'eau s'est élevée à la somme de 22,632 fr. 47; le crédit voté n'étant que de 10,000 fr., il y a une insuffisance de 12,632 fr. 42 Un crédit de pareille importance est voté par le Conseil.

Voirie municipale. — Plan général des alignements. — Sections K, F, I, J.

Rapporteur : M. Morel.

Les observations portent : 1° sur l'alignement de la rue de Sébastopol entre la rue de Soubise et la place du Trichon. Quant au côté opposé, l'application du projet aurait pour effet de supprimer presque entièrement la maison sise à l'angle de la place du Trichon. Il est à remarquer que la rue de l'Alouette établit seule la communication entre la Gare et les quartiers si populeux de l'Epeule, de l'Allumette et du Créchet. La circulation déjà très intense ne peut que grandir, il y a donc avantage à donner à la rue une largeur suffisante.

Le rapport est adopté.

3. — Voirie Municipale. — rue Bell Construction en saillie

Rapporteur : M. Hepel.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à la pétition adressée par M. Cardon demandant la modification de l'alignement de la rue Bell.

Parc de Barbieux. — Droits d'accès

Rapporteur : M. Wichart.

Le rapport traite de la demande adressée au nom des consorts Descat tendant à obtenir l'autorisation de prendre accès sur l'avenue Lenôtre, au Parc de Barbieux.

Le Conseil décide qu'il n'appartient pas aux intéressés de Roubaix, ni de Croix, ni de Fiers, de donner des règlements et des accès.

Voirie municipale. — Route départementale n° 22. — Elargissement de la chaussée

Rapporteur : M. Vandeputte.

L'intervention de la ville de Roubaix dans la dépense de 48,000 francs occasionnée par l'exécution des travaux n'est pas adoptée.

Voirie vicinale ; budget de l'exercice 1898

Rapporteur : M. Delétré.

Le rapporteur propose de décider que les dépenses à couvrir s'élèveront à 22,513 fr. 33 et comprendront le remboursement à Wattrelos de sa part d'entretien du chemin n° 9 soit 500 francs.

Ces dépenses seront couvertes par un ensemble de 22,513 fr. 33 dont 16,957 fr. 33 produit de un centime spécial.

A propos d'une demande de souscription pour le monument d'Albert Daruy, demande qui est d'ailleurs renvoyée aux commissions, M. Bailleul voudrait que le Conseil la rejetât de suite car, dit-il, « un Conseil socialiste ne peut donner de l'argent pour élever un monument à un ministre de l'Empire qui s'est toujours montré l'adversaire des réformes démocratiques ».

Le huis-clos est prononcé à onze heures.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 11 juin.* Présidence de M. Martin, vice-président.

Les vacances de la Pentecôte sont terminées et ce n'est pas trop tôt, les affaires s'accumulent. Aussi l'audience d'aujourd'hui est chargée; cinquante-deux affaires, avec deux appels de jugements, ont été jugées aujourd'hui, on annonce pour demain une audience en [illegible]

Les cocus du père Peinard « en police correctionnelle. — Nous avons déjà annoncé que Charles Favier, gérant du *Père Peinard*, avait été arrêté à Roubaix sous l'inculpation d'outrages aux agents, et qu'il avait comparu le mercredi 2 juin devant la 2e chambre correctionnelle; le Tribunal avait remis l'affaire à la première audience utile, pour compléter le dossier et prendre les renseignements nécessaires.

Charles Favier se trouvait le 30 mai, vers sept heures du soir, à la Brasserie Libertaire, rue de Mouvaux, à Roubaix ; deux agents de police, les nommés Cochez et Labbe, étaient venus vérifier les registres, et faisaient à M. Sauvage quelques observations, car ils avaient constaté plusieurs irrégularités. C'est alors qu'un consommateur s'écria :

« Qu'est-ce que c'est que cet individu? Est-ce le commissaire de police ? » A quoi M. Favier répondit à haute voix : « Non, ce sont des bêtes à cornes. »

Les deux agents le mirent alors en état d'arrestation; celui-ci suivit sans protester ni se rebeller.

Aujourd'hui, Favier prétend n'avoir point voulu outrager les agents : il causait, dit-il, avec le patron de l'établissement, la conversation roulait sur un sujet bestial, les animaux, et c'est ainsi qu'il a prononcé les mots suivants : « Il y a des bêtes à cornes. »

Cette explication très ingénieuse semble pourtant peu vraisemblable, quand on songe au rapprochement si facile à faire entre « vaches » et « bêtes à cornes. »

Très curieuse est l'histoire du prévenu : c'est encore un jeune homme, âgé de 27 ans seulement, il est né dans la Charente, il est ensuite allé au Hâvre avec ses parents puis est venu à Paris à l'âge de 11 ans. Il a appris le métier de peintre-décorateur, qu'il a exercé jusqu'au moment où il a fait son service militaire, en Algérie.

A son retour, il se lança dans l'anarchisme ; cela lui fit perdre sa place, dit-il, et il se vit en butte aux tracasseries de la police qui dénonçait ses opinions à tous ceux qui l'employaient.

Se voyant alors sans situation, il accepta la gérance du *Père Peinard*, il y a 8 mois; l'année dernière, il s'est engagé chez des Turcos, et il allait recommencer cette année pour la saison d'été quand il fut appelé à Lille (il demeure à Cherbourg) pour comparaître en police correctionnelle sous l'inculpation de diffamation et injures par la voie de la presse. C'était M. Octave Pouteel, le conseiller municipal de Lille, qui l'assignait, ainsi que le gérant de la *Croix du Nord*, pour un article paru dans le *Père Peinard* et reproduit également par ce dernier journal. Nous en avons parlé en son temps.

Favier a profité de son voyage dans le Nord pour faire de la propagande anarchiste : c'est ainsi qu'il se trouvait à Roubaix le 30 mai.

Ajoutons, pour être complet, qu'il a été condamné l'année dernière à 8 jours de prison, avec sursis, également pour outrages aux agents.

Aujourd'hui, il s'entend infliger pour le même délit un mois de prison et 50 francs d'amende.

Un vol original. — Auraît-on jamais l'idée que l'on pusse voler du gaz ? C'est pourtant le délit dont vient répondre aujourd'hui le sieur Alfred X..., 57 ans, demeurant à Tourcoing, et pour lequel il est condamné à trois mois de prison.

M. X... avait un arriéré à la Compagnie du gaz de Tourcoing; comme il ne payait pas, on coupa les conduites, il y a plus de deux ans. Cela ne gêna pas X..., qui, à l'aide d'un tuyau de caoutchouc et d'une vessie de veau, rétablit la communication. Lorsque M. le commissaire de police se présenta chez lui, il trouva trois becs et un rechaud qui fonctionnaient.

Depuis combien de temps en est-il ainsi ? Il est difficile de le dire. Le prévenu dit qu'il avait mis le tuyau depuis une dizaine de jours à peu près ; la Compagnie du gaz dit que cela doit remonter à plus longtemps, mais elle ne peut rien établir de certain.

Vol au comptoir. — Un acquittement. — Cette affaire a déjà subi plusieurs remises, et la prévenue, une nommée Rosalie Lamberged, femme Mayer, une de ces bohémiennes nomades comme on en rencontre souvent dans notre pays, est arrêtée depuis 35 jours.

Elle était accusée de vol au comptoir : elle se serait, le 14 avril, vers 9 heures du matin, rendue chez Mme Bernard, cabaretière, rue du Touquet à Tourcoing, pour demander des pièces d'un millième donné... en cherchant ces pièces, elle en glissait adroitement dans sa poche.

Rosalie Lamberger nie le vol ; elle avait indiqué à M. le juge d'instruction deux témoins, dont l'un, préposé des douanes, était chargé par son service de surveiller la roulotte arrêtée à la frontière, lesquels auraient pu affirmer que ce jour-là elle n'avait pas quitté sa roulotte : M. le juge d'instruction n'avait pas entendu ces témoins, malgré le certificat qu'ils avaient donné.

A l'audience, ces témoins sont venus, et, en présence de leurs déclarations, le Tribunal a acquitté Rosalie Lamberger.

Un escroc de haute marque c'est bien Paul Taffin, 34 ans, qui a déjà été deux fois condamné à la relégation, mais toujours il a obtenu sa grâce. Cela ne lui a pas servi puisqu'il reparaît aujourd'hui sous la prévention d'escroquerie, vol et port illégal de décoration.

Son histoire est longue. Le 31 mars dernier, il se présentait chez M. Denis Gros, horloger, Grand'Place, à Tourcoing; sur la présentation d'une lettre de M. Théodore Taffin, lettre fabriquée par lui, on lui remit plusieurs montres et chaînes en argent, qui furent immédiatement engagées par lui aux Monts-de-Piété de Roubaix, de Tourcoing et de Lille.

Le même jour, à Lille, il fit la rencontre d'un tailleur de Courtrai, vieux soldat français qui a été en Crimée et ailleurs, décoré de la médaille coloniale; ce brave homme était venu solliciter un secours au Bureau militaire.

Taffin partit avec lui, se fit remettre son brevet de médaillé, et écrivit pour lui une lettre au ministre des affaires étrangères; elle est délicieuse :

« A Monsieur *Hannoteau* (sic), ministre des affaires étrangères,

« Mon cher Paul, fais ce que tu peux pour un vieux soldat. Il a été en Crimée, etc., etc... Donne-lui un bureau de tabac ou une pension. Fais-le pour moi. Bien à toi du cœur.

» Paul Taffin. »

Pendant que le brave médaillé portait la lettre à la poste, Taffin filait avec le brevet... On le rattrapa quelque temps après à Paris portant à sa boutonnière la médaille coloniale et le ruban de la Légion d'honneur. Mais le brevet est perdu...

Paul Taffin appartient à une très honorable famille; il est bachelier ès-lettres et ès-sciences; il a même commencé jadis ses études de médecine.

Domestique infidèle. — Blanche Louis était entrée au service de Mme Petit, à Wattrelos, le 19 mai dernier; le lendemain, sa maîtresse la laissait seule avec les enfants. Profitant de l'absence de toute grande personne, elle prit une somme de 200 francs dans un porte-monnaie et partit sans rien dire; Mme Petit constata le vol à son retour.

Cette jeune fille n'est âgée que de 14 ans. Elle fut arrêtée quelques jours après, alors qu'elle dépensait largement l'argent.

Sur la promesse qu'elle se corrigera, le Tribunal la remet à ses parents.

Autres vols. — Jules Miguano, 12 ans, pour vols de 20 fr. à M. Hertaux, de 7 fr. 50 à M. Vraux, à Roubaix, est remis à ses parents.

Chez la veuve Delcourt, cabaretière à Croix, Clovis Nesta s'est fait servir à boire et à manger et n'a pas pu payer... deux mois de prison et 16 francs d'amende.

Marie Beckaert, inculpée de plusieurs vols à Tourcoing, est condamnée à trois mois de prison, pour lesquels elle obtient la loi Bérenger.

Les outrages et rébellions. — Nous n'insisterons pas longuement sur ces affaires.

Le 31 mai, vers 5 heures du soir, sur le boulevard Gambetta, Arthur Masure, 19 ans, journalier à Roubaix, étant en état d'ivresse, a accosté l'agent Masure et lui a dit : « Veux-tu changer de place avec moi, fainéant », et autres aménités du même genre. Quinze jours avec sursis.

Pour des faits analogues, le Tribunal condamne Alphonse Tonneau à six jours avec sursis, Léon Rochy à dix jours avec sursis, Ernest Devinger à six jours avec sursis, et François Decoulf à six jours et 5 francs.

MEUBLES DE JARDINS AUX GALERIES LILLOISES 45, 47, 49, rue Nationale, Lille

Maison *exclusivement* française. Preuves offertes à quiconque en doute. 11045—42345

Au cours d'une discussion, à Roncq, le 31 mai, Charles Catteau, 28 ans, journalier, a été arrêté pour coups à Henri Vandamme et Gaston Cousine.

Un de ses amis est venu à la rescousse, et a injurié le commissaire et les agents. Il est allé rejoindre son ami au poste.

Trois mois de prison à Charles Catteau; son ami Prosper Delcourt attrape 20 jours de prison.

Affaires diverses. — Léopold Victor, 29 ans, domestique à Tourcoing, fraude 6 jours et 500 francs. — Louis [illegible], 17 ans, fraude à Roubaix, 6 jours de prison et 500 francs d'amende solidairement avec un sieur [illegible] condamné antérieurement pour le même fait. — [illegible], 17 ans, soigneuse à Wattrelos, 6 jours de prison. — Aurélie Ghesquière, 28 ans, tisserande à [illegible] fraude à Tourcoing, 5 jours et 500 francs. — Gérard Hoste, 17 ans, rattacheur à Roubaix, fraude, 20 jours et 500 francs. — Germaine Six, 20 ans, devideuse à Roubaix, et Marie Duriez, soigneuse à Roubaix, fraude sur le territoire de Roncq, chacune 24 jours de prison, et solidairement entre elles 500 francs d'amende.

Jeu de hasard, amendé, 15 jours.

— Louis Martin, 61 ans, journalier à Roubaix, accosté un passant le 4 juin dernier, sur la Grand'Place. L'agent Verbert, qui vit cela, mit notre homme en état d'arrestation : mais alors Martin, qui était en état d'ivresse, se mit à vociférer des injures. Ce bel exploit lui vaut 40 jours d'prison et 5 francs d'amende ; le Tribunal n'avait pas à se montrer indulgent pour un individu qui a déjà sur son casier judiciaire 28 condamnations, presque toutes pour ivresse en récidive correctionnelle...

Jean Goddyn, expulsion, un mois. — Marie Debrabander, expulsion, quinze jours. — Théophile Cousaert, vagabondage, un mois. — Clovis Baire, vagabondage, acquitté comme ne jouissant pas de la plénitude de ses facultés mentales. — Isabelle Van Campenhout, expulsion, un mois. — Emmanuel Debacker, 50 fr. et Marie Van den Abeele, 25 fr., pour entretien de concubine et complicité — Paul Delbour et Philomène Cerf, entretien de concubine, chacun 50 fr. — Marie Delbruyère, 50 fr., et Louis Nivesse, 25 fr., tous deux avec sursis pour adultère et complicité. — Henri Mulier, dix-huit ans, maçon à Cysoing, violences sur la veuve Tournemaine, le 25 avril, 16 fr. d'amende.

Jeu de croquet: GALERIES LILLOISES. 11046—42343d

AUX GALERIES LILLOISES

45, 47, 49, rue Nationale, LILLE

CHAPEAUX DE PAILLE

de Feutre et en tous genres

pour Hommes et Enfants 11046—42343

REPRODUISEZ! *plans, dessins, affiches,* avec l'**Expéditif.** *Plusieurs couleurs en un tirage.* — P. LARUE, 13, rue Nationale, **Lille.** 21139—43338

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX* — *Déclarations de naissances du 11 juin.* — Gustave Xameris, rue Vancanson, cour Remy, 7. — Marcel Fraignac, rue de Lille, 52. — César Plouvier, rue de Croix, 17. — Ferdinand Virgogne, rue Delgenne, cour Dupardin, à Adolphe Desaeger, rue de Lille, 153 bis. — Victor Coupez, rue Pauvrée, 41. — Charles Vanriet, rue de France, cour Delhaye, 4. — Edouard Deraedt, rue de Jemmappes, cour Vromant, 1. — *Déclarations de décès.* — Léontine Renard, 5 mois, Hôtel-Dieu. — J.-B. Hemmerlé, 4 mois, Hôtel-Dieu. — Eugénie Dulen, 80 ans, Hôtel-Dieu.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 11 juin.* — Odile-Marie Desbonnets, Petit Paris. — Alex Duvilier, Nouveau Monde. — Gérard Edmond Lesceux, Sainte-Marguerite. — Emile-Alphonse Dewachter, Sartel. — Marie Delit, Grimonpont. — Albert-Léon Dufour, rue du Moulin. — Henri Delignies, rue des Fleurs. — Rachel-Rosalie-Marie Duquenne, Bas-Chemin.

LAEKEN. — *Déclarations de naissances du 11 juin.* — Néant. — *Déclaration de décès.* — Joséphine Rucquoy, 72 ans, ménagère, Longue-Rue.

HEM. — *Déclaration de naissance du 11 juin.* — Alexis Bouche, la Vallée. — *Déclaration de décès.* — Adèle Renaut, 54 ans, ménagère, le Trie.

TOUFFLERS. — *Déclaration de naissance du 11 juin.* — Jules Dumoulin, Voisinage.

LYS-LÈZ-LANNOY. — *Déclarations de naissances du 11 juin.* — Yvonne Deroubaix, rue du Tonkin. — Henri Sours, rue du Bois.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances des 10 et 11 juin.* — Marie Devos, rue de Gand. — Gabrielle Stelandre, rue de Gand. — Marie Masure, rue de l'Industrie. — Henri Voglevaie, rue de la Lainerie. — Théophile Delbecque, rue de Wattrelos. — Dessauvages, rue des Carliers. — Marceau Petit, rue de l'Ambonnerie. — Henri Dhont, rue de Brest. — Marthe Libert, rue du Pont-Rompu. — Jeanne Delattre, au Hallot. — Albert Bouchez, rue de l'Epeule. — Arthur Delmotte, rue du Noël. — Anna Decobecq, rue Balzac. — Marie Loeuille, rue de Fleurus. — Henri Tourne, rue du Blanc-Seau. — Madeleine et Pauline Muller, rue Delobel.

Mariage. — Arthur Deleberghe, 26 ans, manœuvre, et Marie Cnudde, 30 ans, couturière. — Henri Huygevelde, 26 ans, marchand tailleur, et Berthe Duflot, 21 ans, sans profession.

Déclarations de décès. — Louis Decobecq, 58 ans, 6 mois, marchand de charbon, rue du Tilleul, 102. — Henri Depratere, 2 mois, 13 jours, rue Colbert, près chez Jacquart.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 11 juin.* — Hélène Rosseel, Mont. — Albert Serin, rue de la Fannerie. — *Déclarations de décès.* — Hélène De Keyzer, 32 ans, rue Turbigo. — Léonie Vancquet, 7 mois, cour Desprez.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 11 juin.* — Louise Derycke, à la Vignette.

RONCQ. — *Déclaration de décès du 11 juin.* — Marie Denoyo, 36 ans, ménagère, sentier des Morts.

MENIN. — *Déclarations de naissances des 9 et 10 juin.* — Hélène Dekoker, rue de Courtrai, 106. — Albert Debeuf, rue de la Station, 55. — Blanche Bourgois, rue de Mouscron, 418. — Marguerite De Geiter, rue de Lille, 76. — Gabrielle Hoste, rue de Lille, 177. — Auguste Van Houle, rue Royale, 34. — Maurice Verbeke, rue de Lille, 171. — Julien Verfaillie, Bas-Chemin, 47.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOUCHE-MULLIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Edmond-Albert-Joseph BOUCHE, décédé à Hem, le 11 juin 1897, à l'âge de 2 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le samedi 12 courant, à trois heures et demie, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Bouche-Lamblin, à la Distillerie, hameau de la Vallée, à 3 heures.

NORD

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Couvreur, missionnaire diocésain, est nommé supérieur de la maison St-Charles à Cambrai, en remplacement de M. le vicaire général Peuvost.

Trois ouvriers tombés d'un échafaudage à Faverit. — Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences bien plus graves encore, s'est produit, vendredi matin, à Faverit, près de Landrecies.

Trois ouvriers exécutaient des réparations à l'église de Faverit. Ils étaient montés sur un échafaudage, lorsque, vers dix heures, ils sont tombés tous trois d'une hauteur de sept mètres.

Ce sont MM. Devise, fils de l'entrepreneur, son neveu et un manœuvre.

Ils ont été relevés portant des contusions graves. S'il ne se produit pas de complications, on espère les sauver.

Un homme broyé à Glageon. — Jeudi à trois heures de l'après-midi, un ouvrier âgé de 22 ans, Paul Leporcq, travaillant à la filature du Hubinet Hiroux, était occupé à remédier à l'une des courroies de son métier. Tout à coup on le vit s'élever sur l'arbre de transmission.

Un seul cri échappa de toutes les poitrines; mais avant que l'on ait pu arrêter la machine, la courroie se brisait et le corps du malheureux venait s'abattre aux pieds de ses camarades accourus pour le secourir.

La boîte crânienne était enlevée et les membres projetés dans la salle ; le tronc était seul resté intact.

Leporcq était célibataire ; c'était l'aîné de sept enfants. Sa mère, apprenant cette triste nouvelle, est tombée malade.

Un vol à Wattignies. — Mercredi, dans la journée, profitant de l'absence des époux d'Arbignac, marchands de lait au hameau de la Hochette, des malfaiteurs se sont introduits dans la petite ferme. Après avoir brisé le carreau d'une fenêtre les voleurs ont pénétré dans la maison et fracturé un coffre contenant une somme de 2,300 fr. qu'ils emportèrent. La gendarmerie recherche ces audacieux malfaiteurs.

PAS-DE-CALAIS

Les obsèques de M. Camescasse. — Le corps de M. Camescasse, ancien sénateur, ancien préfet de police, a quitté Paris jeudi, à trois heures, par la gare du Nord, pour être transporté à Douai, où ont eu lieu les obsèques et l'inhumation aujourd'hui, à onze heures, au milieu d'une affluence énorme.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Desprez et Bouilliez, sénateurs du Pas-de-Calais ; M. Lauranceau, préfet du Nord ; M. Polit, président du tribunal civil d'Arras ; M. Legrelle, maire d'Arras ; M. Gerbore, président du conseil d'arrondissement d'Arras.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Notre-Dame.

Au cimetière, M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais, a fait l'éloge du défunt.

Calais. — *L'affaire Vincent-Naudin.* — L'affaire de coups et tapage injurieux dont nous avons parlé déjà à plusieurs reprises et qui avait été remise à huitaine le jeudi 4 juin dernier à la demande de M. Vincent, a été appelée hier devant le tribunal de simple police du 1er arrondissement de Calais. M. Vincent a présenté lui-même sa défense.

« M. Naudin, dit-il, était autrefois mon ami. Quand il venait dans mon jardin, avec toute sa famille, je m'empressais de lui donner les artichauds qu'il convoitait, les fraises qu'il aimait, je crémais mon lait pour lui fournir la crème destinée à assaisonner ses fraises.

» M. Naudin amenait même de ses amis chez moi.

» Mais j'ai été pris à partie par M. Naudin dans son journal.

» Cela m'a causé un sérieux préjudice dans ma clientèle.

» Le jour que j'ai rencontré M. Naudin et que je lui ai demandé des explications au sujet de ses insultes, il m'a répondu : « Je n'ai pas d'explications à fournir à des canailles comme toi. »

» J'ai répliqué alors : « Les canailles sont ceux qui volent des matériaux appartenant à la ville » et, emporté par la colère, j'ai donné un soufflet à M. Naudin.

» Au fait, le véritable tapage injurieux a été causé par MM. Naudin, Butertre et Fusch, qui ont crié : « Au secours ! à l'assassin ! » pendant que M. Naudin, gesticulant avec sa canne, en frappait son ami Butertre par mégarde. »

L'affaire a été de nouveau remise à huitaine pour l'audition des témoins.

Calais. — *L'adjoint socialiste Fusch-Tafin de Calais.* — L'enquête administrative sur les agissements de l'adjoint socialiste Fusch-Tafin est terminée.

Quatre chefs d'accusation sont retenus contre lui.

On lui reproche : 1° D'avoir laissé payer par la ville deux journées des deux ouvriers de la voirie qu'il emploie; 2° D'avoir fait extraire des briques des anciennes fortifications, dans les terrains vagues appartenant à l'Etat et situées entre les deux villes; 3° D'avoir fait enlever sept ou huit tombereaux de déblais avec les voitures de la ville; 4° De s'être servi d'un matériel appartenant à la ville et apporté chez lui par un menuisier de la ville.

Boulogne. — *Un accident mortel* — Un homme d'équipe du chemin de fer, âgé de 24 ans, a été renversé par l'express de la ligne d'Arras et traîné sur une longueur de cent mètres. Transporté à l'hôpital de Boulogne, il est mort à minuit des suites de ses blessures.

L'assemblée régionale des Cercles Catholiques à Saint-Omer. — La séance tenue, hier vendredi, à deux heures, au Cercle Catholique a été des plus intéressantes. Elle était présidée par M. Martin de Tours. A ses côtés on remarquait l'archi-prêtre de Notre-Dame, le Révérend Père Du Lac, le baron Cavrois, M. du Castel, M. de Lange.

Le R.P. Henri Lacouture a exposé la question d'une école catholique des Arts et Métiers à fonder à Lille. La nécessité d'une pareille école étoile saute aux yeux. Et l'orateur en donne les raisons probantes.

M. l'Archiprêtre dit qu'à St-Omer existe depuis dix-huit mois une école préparatoire d'Arts-et-Métiers. Il en donne le mécanisme. L'orateur traite ensuite la question des patronages de garçons ; il en démontre l'utilité et fait ressortir les résultats obtenus par la paroisse Notre-Dame.

A son tour M. de Hennetone donne quelques explications, en l'absence de M. l'abbé Duval, sur le patronage des paroisses St-Denis et St-Sépulcre.

M. Marion, avocat à St-Omer, établit la connexité qui existe entre les cercles catholiques et les conférences de St-Vincent-de-Paul.

M. l'abbé Decrouille parle de l'Œuvre de Marie, établie à St-Omer; il en explique le fonctionnement.

En termes pittoresques, le Révérend Père du Lac donne d'intéressants détails sur l'œuvre de l'Aiguille qui produit à Paris de consolants résultats.

A cinq heures moins un quart la séance est levée. Aujourd'hui samedi, à huit heures du soir, séance générale de clôture dans la grande salle des fêtes du pensionnat Saint-Joseph.

BELGIQUE

A la Chambre. — La Chambre a voté vendredi, à l'unanimité, les budgets de l'agriculture, des beaux-arts et des travaux publics.

Le budget de la justice est ensuite discuté.

M. Woeste réclame pour Alost la création d'un tribunal de première instance, il demande que les coopératives soient surveillées et critique les dépôts de mendicité.

M. Renkin préconise une amélioration dans la situation des commis-greffiers et petits employés de la justice.

Il estime que le projet de loi de M. Woeste, relatif à une augmentation des traitements des vicaires et d'un certain nombre de desservants, ne pourra pas venir, avant longtemps, en discussion. Tout le monde reconnaît qu'actuellement les traitements du clergé sont dérisoires, lors même que l'on tiendrait compte de ses honoraires de messe.

L'orateur dépose un amendement tendant à augmenter les traitements du clergé inférieur. La somme nécessaire à cette augmentation monterait à 325,000 francs.

Un vol sacrilège. — (De notre correspondant d'Alost.) Des malfaiteurs ont pénétré la nuit dans l'église de Ressegheim-lez-Verzele en pratiquant une ouverture dans le toit de la sacristie.

Ils ont fait main basse sur tous les objets de valeur : calices, ciboires, etc. On a retrouvé les hosties consacrées éparpillées dans l'église et le cimetière qui l'entoure.

Le curé de Ressegheim n'a pu dire la sainte messe qu'après avoir été chercher un calice à Borsbeke.

Toute la population des environs s'est rendue à Ressegheim profondément indignée.

LE CORNET D'OR

Conte Amer

A Monsieur François S..

I

Puisque vous ne connaissez pas l'histoire du *Cornet d'or*, je vais vous la conter.

C'était en... La date n'y fait rien, comme aussi le véritable nom de notre héros.

Disons cependant qu'il y a plusieurs années de cela, vingt ans si vous voulez.

Qu